

# J'ai la garde de ma fille mais je lai expédié chez son pere

## Par anital, le 11/01/2008 à 12:56

j'ai la garde de ma fille de 13 ans ,ca se passe pas bien aucun respet pour moi.donc un soir je l'ai mise a la porte,elle est chez son pere.

je voudrait savoir a quoi il faut que je m'attend les demarche que MR doit entreprend ... savoir si je doit continué a payé l'ecole ou si c'est MR.

Sa fait un moisqu'elle est chez lui.

les contacts sont nuls il me dit "on n'a pas besoin de toi"

# Par mademoiselle\_k, le 11/01/2008 à 20:08

bonsoir,

le fait que votre fille se soit installée chez son père et que vous n'ayez plus de contact depuis un mois ne change en rien vos devoirs envers votre fille

vous devez toujours contribuer à l'entretien et à l'éducation de votre fille

vous ne pouvez en aucun cas mettre votre enfant à la porte

cela étant cet acte ne permet pas à votre ex époux de s'opposer à entretenir des liens avec votre enfants vous devez vous tenir aux modalités de partage de la garde de l'enfant fixé dans le jugement de divorce

### Par patrick02, le 12/01/2008 à 11:08

Bonjour,

Effectivement rien ne doit changer les décisions judiciaires qui ont été apportées ainsi que les condamnations qui ont été prononcées telle que, par exemple: le règlement de la P.A mise probablement à la charge du père au départ.

En fait, ce dernier, compte-tenu du changement intervenu dans le lieu de résidence habituelle de votre enfant, devrait déposer une requête au JAF afin qu'une nouvelle ordonnance vienne entériner ( régler) cette situation nouvelle, faire en sorte que l'hébergement habituel de votre fille soit désormais reconnu comme étant chez le père et que celui-ci ne soit plus tenu de vous régler la PA qui était peut être mise à sa charge avant.

Il peut également demander à ce qu'une pension alimentaire soit mise à votre charge pour l'entretien et l'éducation de votre fille. Il peut enfin agir auprès de la CAF afin de bénéficier des allocations s'il y en avait.

cordialement,

Patrick

#### Par anital, le 12/01/2008 à 12:35

bonjour

je vous remercies de vos commentaires elle confirme mes pensées.

car la pension me fait un peur car j'ai un petit salaire donc une pension pour 2 enfant bonjour les dégats ...

sincéres salutations